

COMITÉ SYNDICAL

Le 2 avril 2025 à 18h

Tilloy-lès-Mofflaines

Compte-rendu synthétique



ORDRE DU JOUR

Accueil

1	Appel des présents, vérification du quorum et nomination du secrétaire de séance	4
2	Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2025	4
3	Point d'information	5
3.1	Appel à projet sur la prévention des violences sexistes et sexuelles.....	5
3.1.1	Contexte et enjeux.....	5
3.1.2	Définition des violences sexistes et sexuelles	5
3.1.3	Accompagnement par le Groupe EGAE.....	5
3.1.4	Calendrier prévisionnel	8
4	Projets de délibérations	9
4.1	Juridique	9
4.1.1	Délibération n°2025-04-01 : Contrat type CITEO emballages ménagers & papiers graphiques - Agrément 2025-2029 – Annexe n°1	9
4.1.2	Délibération n°2025-04-02 : Point d'étape sur la situation de la SAS Artois ENR suite aux remarques du rapport de la chambre régionale des comptes présenté au comité syndical du 24 septembre 2024	10
4.2	Finances	10
4.2.1	Délibération n°2025-04-03 : Adoption du compte de gestion 2024 - Annexe n°2.....	10
4.2.2	Délibération n°2025-04-04 : Adoption du compte administratif 2024 (Annexe n°3a & 3b)	10
4.2.3	Délibération n°2025-04-05 : Exercice budgétaire 2024 – Affectation des résultats.....	11
4.2.4	Délibération n°2025-04-06 : Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57 – Année 2025	11
4.2.5	Délibération n°2025-04-07 : Budget primitif 2025 (Annexe n°4a & 4b).....	12
4.3	Ressources Humaines	12
4.3.1	Délibération n°2025-04-08 : GreenWay Festival & Main Square Festival 2025 – versement exceptionnel des heures supplémentaires au-delà de la limite mensuelle autorisée.....	12
4.3.2	Délibération n°2025-04-09 : Création et ouverture de postes.....	12
4.3.3	Délibération n°2025-04-10 : Tableau des effectifs	13
4.4	Exploitation	14
4.4.1	Délibération n°2025-04-11 : Règlement de la collecte des déchets (Annexe n°5).....	14
4.4.2	Délibération n°2025-04-12 : Grille tarifaire 2025 - Complément.....	14
5	Etat de l'utilisation de la délégation du Président.....	16
5.1	Bons de commandés signés entre le 16 janvier 2025 et le 12 mars 2025 (en €TTC).....	16
5.2	Décisions du Président.....	19
5.3	Marchés publics	20

5.3.1	Marchés notifiés	20
5.3.2	Déclarations sans suite	21
5.3.3	Avenants	21
6	Questions diverses	22
6.1	Bureau Syndical.....	22
6.1.1	Réunion du 4 mars 2025.....	22
6.1.2	Réunion du 18 mars 2025.....	22

1 Appel des présents, vérification du quorum et nomination du secrétaire de séance

Nombre de membres dont le comité doit être composé : 41
Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 24 + 4 procurations = 28 votants

Vu le code général des collectivités territoriales, le compte rendu de la séance est, en application de l'article L.2121-25 du CGCT, affiché sous huit jours et disponible sur le site internet du SMAV.

L'an deux mille vingt-cinq, le **mercredi 2 avril 2025 à 18h**, les membres du comité syndical se sont réunis au siège du SMAV à Tilloy-lès-Mofflaines, après convocation adressée par Monsieur le Président, le **mercredi 18 et 26 mars 2025**, conformément aux articles L.2121-12 du code général des collectivités.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers :

Présents : Ernest AUChart, Damien BRICOUT, Philippe CARTON, Jacques NICK, Eric POULAIN, Michel SEROUX, Jean-Jacques COTTEL, Evelyne DROMART, Gérard DUE, Daniel TABARY, Véronique THIEBAUT, Pierre ANSART, Alain BARTIER, Dominique DELATTRE, Cédric DELMOTTE, Charline DUMOULIN, Marylène FATIEN, Nicolas KUSMIEREK, Claude LECORNET, Michel MATHISSART, Mélanie PAWLAK, Jean-Claude PLU, Reynald ROCHE, Philippe VIARD.

Excusés : Gérard NICOLLE (**Pouvoir à Ernest AUChart**), Christian THILLIEZ (**Pouvoir à Damien BRICOUT**), Bernard BRONNIART, Freddy FOUNIER, Jérôme PALISSE, Karine BOISSOU, Guy BRAS, Alain CAYET, Nicolas DESFACHELLE, Jean-Paul LEBLANC, Didier LEDHE, Frédéric LETURQUE (**Pouvoir à Alain BARTIER**), Didier MICHEL, Bernard MILLEVILLE (**Pouvoir à Michel MATHISSART**), Françoise ROSSIGNOL, Vincent THERY, Alain VAN GHELDER

Ainsi, Monsieur le Président, Cédric Delmotte, après avoir procédé à l'appel nominal des membres du comité, a dénombré **24** conseillers présents, **4** représentés et **13** absences. Il a constaté que la condition du quorum posée par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales était remplie.

Le comité a choisi pour secrétaire de séance : **Jacques NICK**

2 Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2025

Le compte rendu du comité syndical du **26 février 2025 à 18h** est approuvé à l'unanimité par les membres (**28 voix pour**).

3 Point d'information

3.1 Appel à projet sur la prévention des violences sexistes et sexuelles

3.1.1 Contexte et enjeux

Le Syndicat Mixte Artois Valorisation a été retenu suite à sa réponse à l'appel à projets relatif à la prévention des violences sexistes et sexuelles. Ce projet, soutenu par le Fonds National de Prévention (FNP) de la CNRACL, s'étend sur une durée de 24 mois.

La prévention des violences sexistes et sexuelles représente un enjeu majeur pour le SMAV, tant pour prévenir efficacement les atteintes à la santé physique et mentale des agents, que pour améliorer les conditions de travail et la qualité du service rendu.

Le FNP vise à :

- Appuyer les employeurs dans la réalisation d'un diagnostic visant à analyser les situations de travail et identifier les éléments à l'origine de l'exposition aux violences sexistes et sexuelles ;
- Favoriser la recherche et la mise en œuvre des pistes d'amélioration des conditions de travail (élaboration et déploiement d'un plan d'actions) ;
- Soutenir l'échange de pratiques et de réflexion entre structures ;
- Tirer des recommandations sous la forme de document de référence.

3.1.2 Définition des violences sexistes et sexuelles

Les violences sexistes et sexuelles au travail englobent tout un ensemble de pratiques et comportements inacceptables d'une ou de plusieurs personnes :

- Qu'il soit d'ordre physique, psychologique (ex : verbal ou comportemental) ou sexuel ;
- Qu'ils se produisent à une seule occasion ou de manière répétée ;
- Sur le site de travail ou dans des circonstances liées au travail ;
- Ayant pour but de porter atteinte à la dignité d'un collaborateur, à son intégrité physique ou psychique ;
- Ayant pour effet d'affecter sa santé et sa sécurité ou de créer un environnement de travail hostile.

Elles prennent une multitude de formes : injures et agissements sexistes, discriminations fondées sur le sexe, harcèlement sexuel, sexiste ou moral, agressions sexuelles, violences physiques, viols etc.

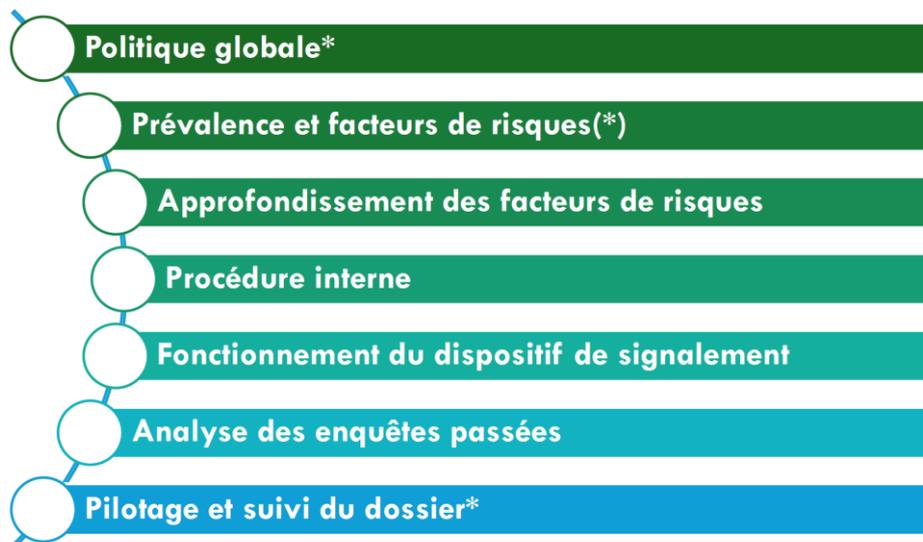
3.1.3 Accompagnement par le Groupe EGAE

Le FNP met à disposition un prestataire – Groupe EGAE - chargé de réaliser une analyse approfondie des situations de travail des agents et de fournir un document matrice permettant d'élaborer un plan d'actions.

Son objectif est de :

- Dresser un état des lieux des violences sexistes et sexuelles et des facteurs de risques dans la structure ;
- Identifier et analyser les outils de prévention et de signalement existants ;
- Analyser le fonctionnement des dispositifs et le traitement des cas ;
- Formuler les recommandations pour des actions prioritaires.

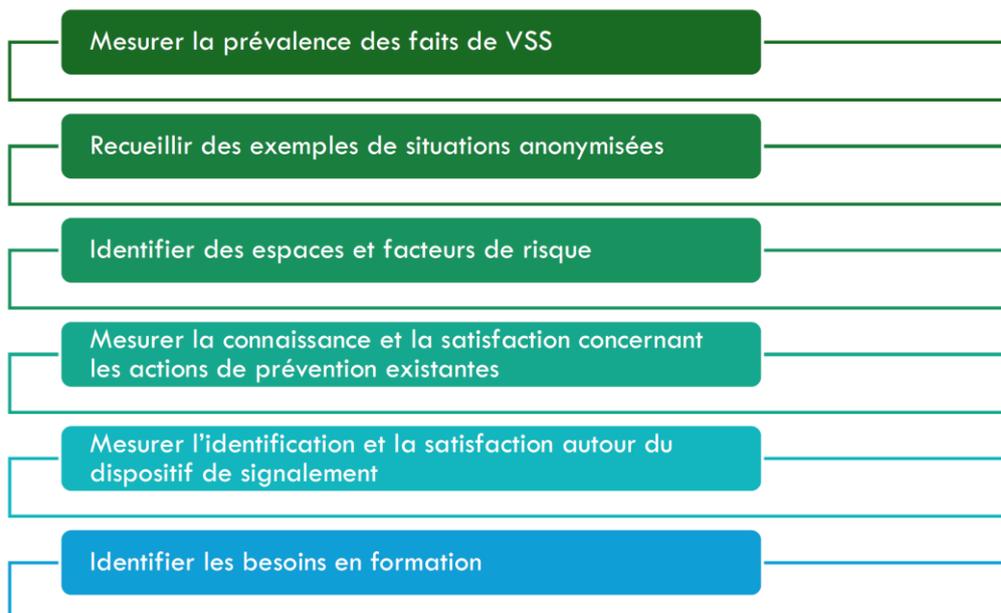
Un accompagnement « à la carte »



Feuille de route - accompagnement : Votre structure	Détail	Temps de travail	Souhait d'accompagnement	Éléments à préciser
Pilotage et suivi du dossier	Animation de la réunion de lancement, de la réunion de restitution Animation de réunions de travail Disponibilité pour la réponse aux mails et aux questions Suivi de l'avancement	1,5 jours	OUI*	À quelle date souhaitez-vous fixer la réunion de lancement ?
POLITIQUE GLOBALE*	Analyse de l'existant en matière de prévention des violences sexistes et sexuelles : campagnes d'affichage, plan de formation, charte, règlement intérieur, précédents sondages, lettre de mission des personnes référentes, procédure interne, dispositif de signalement, etc.	1 à 2 jours	OUI*	Documents déjà envoyés : OUI / NON À remplir : Quels documents envoyer ?
PRÉVALENCE ET FACTEURS DE RISQUE*	Mesure quantitative de la prévalence des faits de VSS Recueil d'exemples anonymisés Identification des espaces et facteurs de risque Mesure de la connaissance et de la satisfaction concernant les actions de prévention existantes Mesure de l'identification et de la satisfaction autour du dispositif de signalement Identification des besoins en formation	5 jours	OUI*	Quels facteurs de risques avez-vous identifiés dans votre structure ?

PROCÉDURE INTERNE	Si une procédure existe déjà : analyse de la procédure, formulation de recommandations, échanges en réunion de travail, envoi d'une version modifiée de la procédure. S'il n'y a pas de procédure à ce stade : accompagnement à la rédaction à partir de 2 réunions de travail pour identifier les besoins et les contraintes. Envoi d'une proposition de procédure adaptée.	3 à 4 jours	OUI / NON	
FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT	Analyse qualitative du fonctionnement du dispositif de traitement des signalements Retours sur les cas traités Identification de potentiels blocages dans le dispositif Recommandations ciblées	4 jours	(Uniquement si vous avez déjà mis en place un dispositif de signalement) OUI / NON	Avec qui mener les entretiens ? (Lister les personnes qui font fonctionner ce dispositif, qui le connaissent bien)
APPROFONDISSEMENT DES FACTEURS DE RISQUE	Analyse qualitative des facteurs de risques : espaces, temporalités et profils Identification des stratégies de prévention adaptées à ces facteurs de risques	4 jours	OUI / NON	Avec qui mener les entretiens ? (Lister les personnes actrices de la politique de prévention interne, qui connaissent les risques)
ANALYSE DES ENQUÊTES PASSÉES	Analyse qualitative d'enquêtes conduites par le passé : retours sur la posture, la méthodologie, la qualité des rapports, la gestion des personnes ciblées, témoins et mises en cause, la gestion de la confidentialité, etc.	À déterminer	(Uniquement si vous avez réalisé des enquêtes internes) OUI / NON	Combien de cas souhaiteriez-vous analyser ?

Une des premières actions du projet consiste en un sondage interne pour mesurer la perception et la réalité des violences sexistes et sexuelles au sein du SMAV.



3.1.4 Calendrier prévisionnel

- **Janvier** : Comité de lancement avec les lauréats de l'appel à projets ;
- **28 février** : COPIL SMAV de lancement du projet de prévention des violences sexistes et sexuelles ;
- **Avril** : Réunions de lancement des diagnostics individuels ;
- **Juillet** : Restitution des rapports individuels d'analyse et des recommandations ;
- **Octobre** : Réunion collective de restitution et d'élaboration de plans d'actions ;
- **Novembre** : Remise de la note d'analyse collective ;
- **Décembre** : Remise de la matrice de plans d'actions.

Le projet suivra cette chronologie afin de garantir une mise en œuvre efficace et structurée des actions de prévention.

4 Projets de délibérations

4.1 Juridique

4.1.1 Délibération n°2025-04-01 : Contrat type CITEO emballages ménagers & papiers graphiques- Agrément 2025-2029 – Annexe n°1

En application de la responsabilité élargie des producteurs, la gestion des déchets d'emballages ménagers qui proviennent de produits commercialisés dans des emballages, en vue de leur consommation ou utilisation par les ménages doit être assurée par les producteurs, importateurs, ou toute personne responsable de la première mise sur le marché de ces produits.

Les producteurs, importateurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin. Ce dernier perçoit des contributions de ses adhérents qui lui permettent notamment de financer les collectivités territoriales qui assurent la collecte et le traitement des déchets d'emballages ménagers.

Dans le cadre de l'agrément dont bénéficie CITEO pour l'année 2024, les Parties ont conclu, conformément au cahier des charges de la filière des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphique et au contrat-type proposé par CITEO, un contrat pour l'action et la performance, dit « CAP » portant barème de soutien aux collectivités, proposé à toute collectivité territoriale compétente en matière de collecte et/ou de traitement des déchets ménagers.

Le terme actuel du CAP a été fixé au 31 décembre 2024, date à laquelle devait expirer l'agrément de CITEO pour l'année 2024. Par un arrêté du 27 décembre 2024, l'agrément de CITEO a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2029.

Par ailleurs, le cahier des charges issu de l'arrêté modificatif du 7 décembre 2023 prévoit l'obligation pour les éco-organismes de la filière de proposer, sous l'égide d'un organisme coordonnateur, un projet de contrat-type au titre de la coordination de la filière. Ce nouveau contrat porte barème de soutien à la suite du contrat CAP proposé précédemment.

Ce contrat-type collecte sélective, couvrant la période 2025-2029, est désormais mis à la disposition des collectivités pour signature.

Considérant que le SMAV avait conclu un CAP avec CITEO, il est proposé d'autoriser M. le Président à signer le nouveau contrat proposé par CITEO, le contrat-type collecte sélective, pour continuer de bénéficier du barème de soutien aux collectivités.

Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité (28 voix pour).

4.1.2 Délibération n°2025-04-02 : Point d'étape sur la situation de la SAS Artois ENR suite aux remarques du rapport de la chambre régionale des comptes présenté au comité syndical du 24 septembre 2024

A ce jour, les versements suivants sont déjà effectués :

- Participation au capital social : 2 750€ ;
- Apport en compte courant d'associés : 119 600€.

Il convient de prendre en compte également les éléments ci-après :

- Un apport complémentaire au capital social de 5 700€ non versé à ce jour ;
- L'estimation par France Domaine du terrain à hauteur de 19 500€.

Monsieur le Président indique qu'il a sollicité dès la réception du rapport de la chambre régionale des comptes les autres actionnaires de la SAS Artois ENR afin d'avancer sur la rédaction d'un projet de compromis de cession de titres du SMAV vers ces mêmes actionnaires. Cette démarche avait pour objectif que le SMAV puisse sortir de cette structure. Malgré les avancées rédactionnelles de ce projet, les autres actionnaires ne souhaiteraient plus donner suite à cette possibilité.

LA SAS ARTOIS ENR se trouve actuellement en insuffisance de ressources. De ce fait, plusieurs réunions ont été organisées entre les actionnaires. Le compte-rendu de ces réunions sera exposé aux élus lors du comité syndical.

Le comité syndical est informé de ce point d'étape sur la situation de la SAS Artois ENR.

4.2 Finances

4.2.1 Délibération n°2025-04-03 : Adoption du compte de gestion 2024- Annexe n°2

Monsieur le Président soumet à l'approbation du comité syndical le compte de gestion présenté par le receveur, qui reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 du budget du SMAV, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit d'enregistrer dans ses écritures pour 2024.

L'exécution des comptes de gestion est conforme à celle du compte administratif 2024.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par nous – Président du Syndicat Mixte Artois Valorisation - n'appelle ni observation ni réserve.

Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité (28 voix pour).

4.2.2 Délibération n°2025-04-04 : Adoption du compte administratif 2024 (Annexe n°3a & 3b)

Selon l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, durant la séance où le compte administratif est débattu, le Président peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote. Ainsi, le Vice-Président élu par l'assemblée pour ce point préside la présentation et le vote de cette délibération. A l'unanimité, M. Michel SEROUX, 1^{er} Vice-Président aux finances, a été élu pour présider la présentation et le vote de cette délibération.

Monsieur le Vice-Président soumet à l'approbation du comité syndical le compte administratif pour l'exercice 2024.

Le compte administratif 2024 reprend l'ensemble des opérations du budget prévisionnel de l'exercice, son résultat reflète la gestion des finances du Syndicat Mixte Artois Valorisation pour l'exercice 2024.

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
Investissement	-1 274 888.55€		966 028.48€	-308 860.07€
Fonctionnement	5 085 775.46€	1 289 367.63€	3 054 645.68€	6 851 053.51€
TOTAL	3 810 886.91€	1 289 367.63€	4 020 674.16€	6 542 193.44€

Pour information, le montant des restes à réaliser 2024 qui seront repris au budget primitif 2025 s'élève à :

- En dépenses : **46 662.78€**
- En recettes : néant

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Le présent rapport synthétise les éléments fournis pour l'ensemble des budgets dans le document comptable officiel.

Monsieur le Président ayant quitté la salle, le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité (27 voix pour).

4.2.3 Délibération n°2025-04-05 : Exercice budgétaire 2024 – Affectation des résultats

Monsieur le Président informe le comité syndical que le compte administratif 2024 est conforme au compte de gestion et qu'il laisse apparaître les résultats suivants :

- En section d'investissement : un résultat de clôture déficitaire de 308 860.07€

Monsieur le Président propose d'affecter le résultat d'investissement comme suit :

- o Article 001 : Déficit d'investissement reporté de 308 860.07€

- En section de fonctionnement : un résultat de clôture excédentaire de 6 851 053.51€

Monsieur le Président propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- o Article 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé de 355 522.85€ (Montant des restes à réaliser 2024 + déficit d'investissement 2024) ;
- o Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté de 6 495 530.66€

Pour information, le montant des restes à réaliser 2024 qui seront repris au budget primitif 2025 s'élève à :

- En dépenses : **46 662.78€**
- En recettes : Néant

Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité (28 voix pour).

4.2.4 Délibération n°2025-04-06 : Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57 – Année 2025

La nomenclature M57 donne la faculté au comité syndical de déléguer à Monsieur le Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres réels à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Monsieur le Président informera le comité syndical de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette mesure est inscrite dans le budget primitif dans la partie « Informations Générales- III » laquelle doit être soumise au vote du comité syndical lors de chaque budget primitif.

Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité (28 voix pour).

4.2.5 Délibération n°2025-04-07 : Budget primitif 2025 (Annexe n°4a & 4b)

Monsieur le Président soumet à approbation du comité syndical le budget primitif de l'exercice présenté en annexe.

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Le présent rapport synthétise les éléments fournis pour l'ensemble des budgets dans le document comptable officiel.

Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité (28 voix pour).

4.3 Ressources Humaines

4.3.1 Délibération n°2025-04-08 : GreenWay Festival & Main Square Festival 2025 – versement exceptionnel des heures supplémentaires au-delà de la limite mensuelle autorisée

Monsieur le Président expose au comité syndical, qu'à l'occasion du GreenWay Festival et du Main Square Festival qui se dérouleront respectivement le 28 et 29 juin 2025 et du 4 au 6 juillet 2025, certains agents du SMAV seront chargés de collecter les déchets ménagers produits à l'occasion de ces événements.

Il est proposé au comité syndical de délibérer afin que les agents puissent bénéficier du paiement d'un nombre d'heures supplémentaires supérieur au-delà du seuil de 25 heures mensuelles prévu par la réglementation.

Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité (28 voix pour).

4.3.2 Délibération n°2025-04-09 : Création et ouverture de postes

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient à l'organe délibérant du Syndicat Mixte Artois Valorisation, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents et non permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

A ce titre et compte tenu de la nécessité de recruter trois agents aux services déchèteries et collecte et un agent au service relation usagers, il est proposé au conseil syndical d'autoriser la création de quatre postes permanents sur les grades mentionnés dans le tableau ci-après pour faire suite au besoin de recrutements.

Filière	Grade de recrutement	Catégorie	Emploi créé	Intitulé du poste occupé	Quotité
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	3	Valoriste / Ripeur	Temps complet
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	C	1	Agent relation usagers	Temps complet

Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité (28 voix pour).

4.3.3 Délibération n°2025-04-10 : Tableau des effectifs

Il appartient à l'organe délibérant du Syndicat Mixte Artois Valorisation, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents et non permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Les tableaux présentés ci-après reprennent les effectifs du personnel du SMAV en tenant compte des mouvements intervenus, suppressions et créations de poste au 2 avril 2025.

Il est proposé d'approuver cette actualisation du tableau des effectifs.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 02 AVRIL 2025						
Grade	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail	Statut	
					Titulaires	Non-titulaires
EMPLOIS FONCTIONNELS						
Attaché Hors Classe	A	1	1	TC	1	0
Ingénieur hors classe	A	1	1	TC	1	0
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché	A	2	0	TC	0	0
Rédacteur ppal 1ère classe	B	3	3	TC	3	0
Rédacteur ppal 2ème classe	B	3	3	TC	2	1
Rédacteur	B	2	1	TC	1	0
Adj. Adm. ppal 1ère classe	C	3	2	TC	2	0
Adj. Adm. ppal 2ème classe	C	3	1	TC	1	0
Adj. Adm.	C	5	3	TC	3	0
FILIERE ANIMATION						
Adj. Animation ppal 2ème classe	C	1	1	TC	1	0
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur principal	A	2	1	TC	1	0
Ingénieur	A	1	1	TC	1	0
Tech. ppal 1ère classe	B	9	5	TC	5	0
Tech. ppal 2ème classe	B	7	6	TC	5	1
Technicien	B	5	2	TC	1	1
Agent de maîtrise ppal	C	20	16	TC	16	0
Agent de maîtrise	C	12	6	TC	6	0
Adj. Tech. Ppal 1ère classe	C	74	56	TC	56	0
Adj. Tech. Ppal 2ème classe	C	70	64	TC	64	0
Adj. Tech.	C	114	80	TC	48	32
TOTAL		338	253		218	35

Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité (28 voix pour).

4.4 Exploitation

4.4.1 Délibération n°2025-04-11 : Règlement de la collecte des déchets (Annexe n°5)

Le règlement de collecte a pour but de porter à la connaissance des administrés les modalités de collecte en fonction de la nature des déchets collectés et les consignes de tri associées ; de préciser les modalités de présentation à la collecte ; de définir les conditions d'exécution du service et d'informer sur les sanctions applicables en cas de non-respect des modalités définies.

C'est le Président du groupement de collectivités territoriales compétent en matière de collecte des déchets qui fixe par arrêté motivé, après avis de l'organe délibérant du groupement de collectivités territoriales compétent pour la collecte des déchets ménagers, les modalités de collecte des différentes catégories de déchets.

Il est demandé au comité syndical d'émettre un avis sur le projet de règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés par le Syndicat Mixte Artois Valorisation.

Ce règlement annule et remplace celui délibéré par le comité syndical lors de la séance du 11 octobre 2023, sous la référence « 2023-10-04 ».

Il s'appliquera à compter du 1^{er} mai 2025.

Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité (28 voix pour).

4.4.2 Délibération n°2025-04-12 : Grille tarifaire 2025- Complément

Il est nécessaire de compléter la grille tarifaire 2025 pour toutes les interventions (hors collecte) réalisées sur les points d'apports volontaires en domaine privé.

Monsieur le Président soumet à approbation un ajout à la grille tarifaire 2025 dans le but de faire payer au juste coût le prix des prestations réalisées en domaine privé. Les tarifs seront applicables à compter du 1^{er} mai 2025.

- Prestation de nettoyage d'un PAV en domaine privé

Prestations	Prix €HT
Intervention ponctuelle sur demande du propriétaire pour retrait d'un dépôt de produits encombrants sur la plateforme du PAV, ne permettant pas son vidage	Forfait déplacement = 100 € HT Forfait retrait des produits encombrants (Retrait - transport - traitement) = 50 € HT par site de PAV
Forfait de vérification d'absence de dépôt de produits encombrants sur la plateforme de PAV garantissant la collecte	Déplacement – retrait -transport - traitement Forfait annuel = 6 000 € par site
Nettoyage extérieur cuve PAV	Forfait déplacement = 100 € HT Forfait lavage/cuve = 50 € HT
Pompage d'un fond de cuve	Forfait déplacement = 100 € HT Forfait pompage/cuve = 300 € HT
Désinfection d'un PAV suite au nettoyage extérieur et pompage	Forfait déplacement = 100 € HT Forfait désinfection/cuve = 50 € HT
Intervention suite incendie sur cuve PAV (déplacement – vidage – pompage des eaux et mousses d'extinction – nettoyage – remise en service)	Forfait par PAV = 2 000 € HT

- **Prestation de remise en peinture d'un avaloir**

Dépose – ponçage atelier – réfection – remise en peinture – repose

Prestations	Prix €HT
Remise en peinture avaloir (réalisation en atelier)	Forfait déplacement (2 A/R) = 200 € HT Fournitures = 200 € HT /avaloir Taux horaire : 40 €/h

- **Prestation de maintenance 1^{er} niveau**

Prestations	Prix €HT
Réparation trappes de visite avaloir	Forfait déplacement = 100 € HT Forfait réparation = 180 € HT
Changement serrure sur trappe avaloir	Forfait déplacement = 100 € HT Forfait/serrure = 70 € HT
Refixation avaloir	Forfait déplacement = 100 € HT Forfait/refixation = 100 € HT

- **Prestation de maintenance 2^{ème} niveau (*) - prix par cuve**

Le forfait déplacement s'entend par journée complète d'intervention sur site.

Prestations	Prix €HT/cuve
Fabrication nouvelle trappe de visite avaloir	Forfait déplacement = 100 € HT Forfait réparation = 400 € HT
Changement câbles et poulies	Forfait déplacement = 200 € HT Forfait/cuve = 800 € HT
Refixation charnières au fond	Forfait déplacement = 200 € HT Forfait/refixation = 800 € HT
PAV bloqué (HS) – intervention de déblocage	Forfait déplacement = 200 € HT Forfait = 600 € HT
Changement charnières en fond de cuve	Forfait déplacement = 200 € HT Forfait = 1000 € HT
Refixation contre-poids	Forfait déplacement = 200 € HT Forfait = 200 € HT
Changement des tubes ou tôles de guidage	Forfait déplacement = 200 € HT Forfait = 600 € HT
Refixation des tôles de plateforme	Forfait déplacement = 200 € HT Forfait = 200 € HT
Remplacement du champignon de levage	Forfait déplacement = 200 € HT Forfait = 800 € HT
Remplacement de l'avaloir	Forfait déplacement = 200 € HT Forfait = 1000 € HT

* : Toute autre prestation non reprise dans le tableau ci-dessus fera l'objet d'un devis sur prix catalogues du fabricant du PAV avec ajout des frais de main d'œuvre et déplacement.

Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité (28 voix pour).

5 Etat de l'utilisation de la délégation du Président

L'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales dispose que : « *Monsieur le Président, les vice-Présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe (...) Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.* »

Pour rappel, le Président a reçu délégation de la part du comité syndical par délibération n°221026-12 en date du 26 octobre 2022, complétée par délibération n°230209 en date du 8 février 2023.

5.1 Bons de commandés signés entre le 16 janvier 2025 et le 12 mars 2025 (en €TTC)

Numéro	Date	Fournisseur	Contenu	Montant
ME250005	16/01/25	2349 DELATTRE PATOUX	TOLE POUR REPARATION CAISSON BOM	1 468,80
RH250004	16/01/25	4120 ELLEUCH Haykal	Expertise ROUSSELLE Christian	72,00
RH250005	16/01/25	4612 CIRIL GROUP	FORMATION MODULE DECIDEUR (CIRIL RH)	1 380,00
CO250005	17/01/25	2162 4AJ UN TREMLIN POUR LES JEUNES	TRAITEUR VOEUX 2025	1 370,00
ME250006	17/01/25	2349 DELATTRE PATOUX	FER PLAT POUR CHAUDRONNERIE	73,44
AM250010	20/01/25	95 METAL ARTOIS LOOTEN SAS	VIS RELIQUAT CDE 2024 N° ME240026	43,92
GA250092	20/01/25	4258 ALLIANCE AUTOMOTIVE PARIS NORD	ENGAGEMENT CONSOMMABLE NETTOYEUR HAUTE PRESSION	600,00
DE250007	21/01/25	5091 ALIAPUR	LOCATION EASYBOX 2025	1 944,00
GA250101	21/01/25	2369 BRO MERIDONIALE DE VOIRIE	LAVEUSE DD-412-EJ	3 879,12
ME250007	21/01/25	112 DEXIS NOYER SAFIA	GAINE POUR ASPIRATRICE	718,99
PR250002	21/01/25	4215 NORD CARTON	ACHAT POUBELLE CARTON	3 024,00
SC250001	21/01/25	4665 UNARTOIS INSERTION	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL RIPEUR	48 240,00
SC250002	21/01/25	4859 DEMOLAF	ENLEVEMENT DEPOT SAUVAGE BEAURAINS	2 220,00
SC250003	21/01/25	4859 DEMOLAF	ENLEVEMENT DEPOT SAUVAGE WANCOURT	2 220,00
IN250002	22/01/25	3966 GROUP SOLUTIONS	REPLACEMENT PC PORTABLE	8 152,80
IN250003	22/01/25	188 I TECH INFORMATIQUE & TECHNOLOGIE	CHARGEURS ET PROTECTION TELEPHONE A16	246,49
ME250008	22/01/25	95 METAL ARTOIS LOOTEN SAS	VIS TETE RONDE COLLET CARRE JAPY	56,88
ME250009	23/01/25	3442 SAS NICODEME	REPARATION BUNGALOW DECHETERIE DE RIVIERE	6,60
SC250004	23/01/25	4859 DEMOLAF	ENLEVEMENT DEPOT SAUVAGE AMIANTE NEUVILLE ST VAAST	2 700,00
CO250006	24/01/25	3510 SAS VERTDIS SLB	PANIER GARNIS VOEUX 2025	70,81
RH250006	24/01/25	494 IMPRIMERIE NATIONALE	CARTE CHRONOTACHYGRAPHE	202,21
ME250010	24/01/25	491 TRENOIS DECAMPS	DEMI ENSEMBLE BEQUILLE DEBRAYABLE CVM SINISTRE ASTRADDEC	193,27
AM250011	27/01/25	4876 BLINKER FRANCE	COLLE BI-COMPOSANT	276,04
CA250009	27/01/25	4913 GEG SOURCES D'ENERGIES	FOURNITURE DE GAZ SITE FLEMING	1 783,00
CA250010	27/01/25	5048 PRODIGE HAUTS DE FRANCE	PRESTATION ELIMINATION DE NUISIBLES	10 396,74
SG250010	28/01/25	5266 FNCC	COTISATION FNCC 2025	2 575,00
SG250011	28/01/25	310 LECLERC	EPICERIE BOISSONS AUTRES POUR REUNIONS	240,00

SG250012	28/01/25	2498 LA POSTE	FRAIS AFFRANCHISSEMENT	3 500,00
AM250013	28/01/25	2349 DELATTRE PATOUX	RELIQUAT FACTURE DU BON DE CDE ME240025	1 100,88
ME250012	28/01/25	95 METAL ARTOIS LOOTEN SAS	VISSERIE REPARATION SKYDOME COLLECTE RIENCOURT	31,80
SG250005	28/01/25	4259 BMC	REPAS PRESIDENT	158,85
SG250006	28/01/25	5096 LE GOURMET	REPAS PRESIDENT+ CCSA	104,80
SG250007	28/01/25	5402 DESCAMPS MAXIME	RBT FRAIS REPAS DEPLACEMENT BORDEAUX	35,40
SG250008	28/01/25	5404 LEFEBVRE OLIVIER	RBT FRAIS DE DEPLACEMENT FORMATION CHAUNY	13,80
SG250009	28/01/25	5408 MONTAGNE MATHILDE	RBT FRAIS REPAS DEPLACEMENT BORDEAUX	35,40
CO250007	29/01/25	3433 IMPRIMERIE BRUNEAUT	LIVRET SCOLAIRE ECO CITOYENNETE	583,20
ME250013	29/01/25	112 DEXIS NOYER SAFIA	REPARATION SKYDOME COLLECTE RIENCOURT	516,91
ME250014	29/01/25	112 DEXIS NOYER SAFIA	REPARATION SKYDOME COLLECTE RIENCOURT	108,65
AM250017	31/01/25	3186 SARL HULOT	BATTERIE	2 640,24
IN250004	31/01/25	188 I TECH INFORMATIQUE & TECHNOLOGIE	REPLACEMENT PC PORTABLE	2 070,00
IN250005	31/01/25	264 ORANGE BUSINESS SERVICES	BC ORANGE BUSINESS SERVICE FIBRE ET GUIDE VOCAL	30 000,00
IN250006	31/01/25	4166 ORANGE	BC ORANGE INTERNET FIXE	14 400,00
IN250007	31/01/25	4168 ORANGE 3	BC ORANGE ABONNEMENT ET CONSOMMATION	18 000,00
IN250008	31/01/25	4211 ADN ACTION DOCUMENTAIRE NUMERIQUE	CONSOMMATION COPIEUR CVM + CDT	1 872,00
IN250009	31/01/25	4418 LEASECOM	LOCATION TPE RECYCLERIE	1 737,84
GA250111	03/02/25	537 FRAIKIN ASSETS	REPLACEMENT CROCHET ARRIERE RESPONSABLE ES790YS	1 056,54
GA250112	03/02/25	537 FRAIKIN ASSETS	REPARATION SINISTRE FD701BD	15 106,76
QU250004	03/02/25	5401 FACHE FORMATION	FORMATION MAC SST	1 650,00
QU250005	03/02/25	4145 PHARMACIE DES ROSATI	FOURNITURE DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES	151,20
SG250013	04/02/25	5125 CENTRALE D'ACHAT PUBLIC DES TERRITOIRES	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	366,30
DE250014	04/02/25	5378 BAUDELET	EVACUATION EPI SOUILLES AMIANTE	1 368,00
IN250011	04/02/25	4612 CIRIL GROUP	HEBERGEMENT LOGICIEL RH ET GF	6 731,47
CP250001	04/02/25	248 ACHATPUBLIC COM	ABONNEMENT ACHATPUBLIC	722,87
CP250002	04/02/25	41 JOURNAUX OFFICIELS DILA	ACHAT FORFAIT EUROPEEN NATIONAL BOAMP	12 960,00
ME250015	04/02/25	95 METAL ARTOIS LOOTEN SAS	CAGOULE DE SOUDAGE	101,88
IN250010	04/02/25	255 UGAP	MAINTENANCE LOCATION 4 COPIEURS TOSHIBA	9 600,00
SG250014	05/02/25	1883 ARKA	COUSSIN DE DEUIL	114,00
AC250002	05/02/25	4625 RECY BTP	REFUS DE COMPOSTAGE	1 266,00
CO250008	06/02/25	5006 CREABOX.COM	MATERIEL VIDEO	304,96
SG250015	06/02/25	4 AMORCE	COTISATION 2025 AMORCE	1 998,76

ME250017	06/02/25	5414 MGT MECANIQUE GENERALE & TECHNOLOGIE	PIED DE NACELLE	780,00
DE250016	07/02/25	4449 ACTIVITES DE RECYCLAGE	COLLECTE TRAITEMENT LIQUIDE REFROIDISSEMENT GARAGE	564,00
SG250017	10/02/25	5023 4AJ UN TREMLIN POUR LES JEUNES	COCKTAIL COMITE SYNDICAL DU 04/12/24	380,00
RH250010	11/02/25	5340 INSTITUT DE SOUDURE INDUSTRIE	FORMATION SOUDURE	2 145,60
ME250018	11/02/25	112 DEXIS NOYER SAFIA	SILENTBLOCS POUR CAISSON ASPIRATRICE	22,39
CA250016	12/02/25	491 TRENOIS DECAMPS	COMMANDE CLES SUIVANT ORGANIGRAMME	704,66
GA250121	13/02/25	3009 EQUIPKO	REPLACEMENT MANIPULATEUR LIUGONG	2 839,69
SG250018	14/02/25	5023 4AJ UN TREMLIN POUR LES JEUNES	COCKTAIL COMTE SYNDICAL DU 26/02/25	380,00
CA250017	14/02/25	5090 APAVE EXPLOITATION FRANCE	CONTROLE PERIODIQUE FLEMING - CONTRAT 23375288	1 118,40
ME250019	14/02/25	112 DEXIS NOYER SAFIA	BUTEE DE PORTAIL AUTOMATIQUE	157,15
ME250020	14/02/25	5420 SAFE SERVICES	FOURNITURE PORTE SECTIONNELLE	11 017,63
DE250017	18/02/25	3857 VANHEEDE FRANCE	TRAITEMENT AMIANTE	421,88
GA250127	18/02/25	287 LEGRAS INDUSTRIE	MICROVALVE 3/2 POUSSOIR POUR REMORQUE AZ-150-XF	247,19
ME250021	20/02/25	95 METAL ARTOIS LOOTEN SAS	VIS TETE HEXAGONALE 10X150 POUR PAV	53,82
AJ250003	26/02/25	5440 LBH	ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS	2 589,80
SG250019	27/02/25	5125 CENTRALE D'ACHAT PUBLIC DES TERRITOIRES	FOURNITURES POUR LE SERVICE RH	150,12
GA250133	27/02/25	3878 SEMCO GROUPE HDF MAT	REPARATION ATLAS 180 MH TRANSPORT VALORISATION	2 166,73
IN250012	27/02/25	4167 ORANGE 2	ABONNEMENTS	1 620,00
SG250020	03/03/25	1816 GROUPE TOMATE CERISE	REPAS DU 240125	78,46
ME250023	03/03/25	112 DEXIS NOYER SAFIA	RACCORD POMPIERS DN40 POUR ASPIRATRICE	20,28
ME250024	03/03/25	2349 DELATTRE PATOUX	TOLE LARMEE DECHETERIE BERTINCOURT	718,74
SG250021	04/03/25	4 AMORCE	RENCONTRE AMORCE ECO ORGANISMES	540,00
IN250013	04/03/25	5006 CREABOX.COM	HEBERGEMENT SITE INTERNET	1 293,84
AC250003	04/03/25	406 AUREA	Analyse compost 2025	1 183,20
GA250138	04/03/25	392 HY LI CO	ENGAGEMENT FLEXIBLE HYDRAULIQUE COLLECTE	1 800,00
ME250025	05/03/25	95 METAL ARTOIS LOOTEN SAS	VIS TETE HEXAGONALE 10X150 POUR PAV	100,86
FI250039	06/03/25	1711 FINANCE ACTIVE	ABONNEMENT OPTIM DETTE	2 428,55
GA250143	10/03/25	127 DUFETEL FIOUL	FUITE AD BLUE CUVE ALX	298,08
CA250020	10/03/25	4858 ONET TECHNOLOGIES ND	TRI ET ISOLEMENT D'UN DECHET RADIOACTIF	1 926,00
GA250144	11/03/25	4940 ETS FERDINAND DELESTREZ	DEVIS REPARATION AUTO-LAVEUSE GARAGE	162,00
ME250026	11/03/25	95 METAL ARTOIS LOOTEN SAS	PINCE A LEVIER ECROU AVEUGLE	353,86
RH250011	12/03/25	1566 LIAGRE PHILIPPE	Expertise LAGACHE Sébastien	72,00
RH250012	12/03/25	3192 ROBIQUET PHILIPPE	Expertise Corinne GRARE	72,00
TOTAL				262 969,55

5.2 Décisions du Président

Numéro de la décision	Durée d'exécution	Date envoi au contrôle de légalité	Objet	Tiers concerné
DP2478	10 ans	05/01/2025	Implantation de PAV	Commune de Bienvillers au Bois
DP2479	5 mois	12/02/2025	Convention projets études quantitatives	Ecole d'ingénieurs Junia
DP2480	6 mois	24/02/2025	Mise à disposition de matériels	Nord Engineering France
DP2481	5 ans maximum	24/02/2025	Collecte DAE PRO	Collecte / plusieurs établissements DAE PRO janvier 2025
DP2482	1 an	12/03/2025	Mise à disposition de matériels	Commune d'Athies
DP2483	5 ans maximum	12/03/2025	Collecte DAE PRO	Collecte établissements DAE PRO février 2025
DP2485	Durée initiale prévue au contrat	12/03/2025	Avenant contrat de bail du site de Bapaume	Ville de Bapaume
DP2488	jusqu'au 31 décembre 2027	12/03/2025	Marché public « Assurance flotte auto »	Courtier FILHET ALLARD ET CIE
DP2489	Durée de la mission	14/03/2025	Représentation juridique	Avocat Maître DELEVACQUE

5.3 Marchés publics

5.3.1 Marchés notifiés

RÉFÉRENCE	INTITULÉ	TITULAIRE	MONTANT	DATE DE NOTIFICATION	CARACTÉRISTIQUES
2024-PA-13 Lot 1	Fourniture de graisses, lubrifiants et tous fluides véhicules Lot 1 : Fourniture d'huiles et lubrifiant	TOTAL ENERGIES LUBRIFIANTS	Sans minimum / Maximum pour 24 mois : 52 000 € HT	28/01/2025	Procédure : MAPA Marché de Fournitures Accord-cadre à bons de commande Durée : 24 mois + 24 mois (48 mois maxi) Attribué le : 13/01/2025
2024-PA-13 Lot 2	Fourniture de graisses, lubrifiants et tous fluides véhicules Lot 2 : Fourniture de liquides divers	ALLIANCE AUTOMOTIVE PARIS NORD CENTRE	Sans minimum / Maximum pour 24 mois : 6 000 € HT	27/01/2025	Procédure : MAPA Marché de Fournitures Accord-cadre à bons de commande Durée : 24 mois + 24 mois (48 mois maxi) Attribué le : 13/01/2025
2024-PA-13 Lot 3	Fourniture de graisses, lubrifiants et tous fluides véhicules Lot 3 : Fourniture d'huiles et lubrifiant	SAS JW LUBRIFIANTS	Sans minimum / Maximum pour 24 mois : 9000 € HT	10/02/2025	Procédure : MAPA Marché de Fournitures Accord-cadre à bons de commande Durée : 24 mois + 24 mois (48 mois maxi) Attribué le : 13/01/2025
2025-SC-01	Assurance flotte automobile	Courtier FILHET ALLARD et Cie (assureur porteur du risque : SMACL)	Montant HT : 139 390,50 €	07/03/2025	Procédure : Sans publicité ni mise en concurrence (urgence impérieuse) Marché de Service Durée : jusqu'au 31/12/2027

5.3.2 Déclarations sans suite

RÉFÉRENCE	INTITULÉ	MONTANT	DATE DECISION	COMMENTAIRES
2024-AO-16	Fourniture et livraison de 18 colonnes aériennes	Montant estimatif : 34 000 € HT	20/02/2025	Motif : Sans suite (modification du besoin de l'acheteur) Relance en Appel d'offres ouvert

5.3.3 Avenants

RÉFÉRENCE	INTITULÉ	TITULAIRE	DATE NOTIFICATION AVENANT	COMMENTAIRES
2024-AO-05 Lot 1	Traitement des déchets issus des déchèteries Lot 1 : Collecte et traitement des Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	ARF SA	27/02/2025	Objet : Ajout d'une ligne au BPU pour le traitement des aérosols

6 Questions diverses

6.1 Bureau Syndical

6.1.1 Réunion du 4 mars 2025

Ordre du jour :

- Validation du compte rendu de la séance du 4 février 2025
- Point PAV
 - o Expérimentation processus Nord Engineering
 - o Planning de l'appel à projets CITEO (Colonnes à verre et cartons)
 - o Réactivation du projet PAV / sondes
- Point PAP
 - o Modification des tournées CS pour 2 communes au 1er avril 2025 (Puisieux et Ransart)
 - o Arrivée de 2 nouvelles BOM
- Marchés en cours de rédaction
 - o Carburants
 - o Radars sur BOM
 - o Conteneurs et PAV
 - o Assurances
- Point d'avancée budget primitif 2025
- COPIL Projet « Prévention des violences sexistes et sexuelles » du 28 février 2025
- Questions diverses

6.1.2 Réunion du 18 mars 2025

Ordre du jour :

- Validation du compte rendu de la séance du 04/03/25
- Présentation du projet de budget primitif 2025
- Ordre du jour du comité syndical du 2 avril 2025
- Point de situation SAS Artois ENR
- Point sur la fin du contrat d'exploitation du Selectrom
- Retour sur le rendez-vous du 14/03/25 avec Amiens Métropole
- Questions diverses

Le présent procès-verbal dressé et clos le mercredi 2 avril à 19h25 en double exemplaire, est signé.

Le secrétaire : **Jacques NICK**

